



Assemblée générale

Soixante-dix-septième session

75^e séance plénière

Mardi 6 juin 2023, à 11 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kőrösi (Hongrie)

La séance est reprise à 11 heures.

Point 116 de l'ordre du jour (suite)

Élections aux sièges devenus vacants dans les principaux organes

a) Élection des membres non permanents du Conseil de sécurité

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

Groupe A – États d'Afrique et d'Asie et du Pacifique (trois sièges)

Nombre de bulletins déposés :	192
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	192
Abstentions :	0
Nombre de votants :	192
Majorité des deux tiers requise :	128
Nombre de voix obtenues :	
Sierra Leone :	188
Algérie :	184
République de Corée :	180

Groupe B – États d'Europe orientale (un siège)

Nombre de bulletins déposés :	192
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	192
Abstentions :	1
Nombre de votants :	191
Majorité des deux tiers requise :	128

Nombre de voix obtenues :

Slovénie :	153
Bélarus :	38

Groupe C – États d'Amérique latine et des Caraïbes (un siège)

Nombre de bulletins déposés :	192
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	192
Abstentions :	1
Nombre de votants :	191
Majorité des deux tiers requise :	128
Nombre de voix obtenues :	
Guyana :	191

Ayant obtenu la majorité requise des deux tiers et le plus grand nombre de voix, l'Algérie, le Guyana, la République de Corée, la Sierra Leone et la Slovénie sont élus membres du Conseil de sécurité pour un mandat de deux ans prenant effet le 1^{er} janvier 2024 (décision 77/422).

Le Président (*parle en anglais*) : Je félicite les États qui ont été élus membres du Conseil de sécurité. Je remercie les scrutateurs de leur concours pendant l'élection.

L'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 116 a) de l'ordre du jour.

Point 5 de l'ordre du jour (suite)

Élection des bureaux des grandes commissions

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres que les représentantes et représentants suivants ont été élus à la présidence des grandes commissions de l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session et seront, en conséquence, membres du Bureau pour cette même session : Première Commission, M. Rytis Paulauskas, de la Lituanie ; Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), M^{me} Mathu Joyini, de l'Afrique du Sud ; Deuxième Commission, M. Carlos Amorín, de l'Uruguay ; Troisième Commission, M. Alexander Marschik,

de l'Autriche ; Cinquième Commission, M. Osama Mahmoud Abdelkhalek Mahmoud, de l'Égypte ; et Sixième Commission, M. Suriya Chindawongse, de la Thaïlande.

Je félicite de leur élection les présidentes et présidents des grandes commissions pour la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 5 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 5.